Les Jeunes MR demandent l’harmonisation des tarifs du TEC entre les tranches des 12-18 & 18-24 ans.

Niveau de pouvoir :

Région

Catégorie :

Mobilité

État des lieux :

Le précédent gouvernement wallon avait pris la décision en 2022 d’instaurer une quasi gratuité des transports avec des tarifs préférentiels à 12€/an pour les abonnements EXPRESS pour les tranches 18-24, +65, ainsi que pour les personnes bénéficiant d’interventions majorées.

Motivation de la proposition :

Une évaluation de cette politique publique est en cours, et le ministre wallon en charge de la mobilité et des transports publics a remis en doute l’efficacité de cette mesure sur une potentielle hausse de la fréquentation des TEC.

Les personnes âgées de 12 à 18 ans sont exclues des conditions pour bénéficier de la quasi-gratuité.

Même si cette décision était irresponsable dans le contexte budgétaire wallon en 2022, il est noble de vouloir utiliser l’enveloppe de la quasi-gratuité afin de mieux la répartir et en faire bénéficier les tranches 12-18.

Proposition concrète :

Les Jeunes MR demandent l’utilisation du budget actuellement consacré à la quasi-gratuité afin de le redistribuer pour couvrir la tranche 12-18 ans. Cela permettrait de réduire les tarifs pour les 12-18 ans tout en entraînant une hausse modérée pour les 18-24 ans, garantissant ainsi une politique publique plus juste et équitable.

Motion déposée par :

Byron Bellens // Membre Jeunes MR